

*“La liberté pédagogique de la collègue doit être défendue”, insiste Clémence Bourbon, “puisque son choix, certes contraint par le programme publié au **Bulletin Officiel**, relève d'une liberté garantie par le **Code de l'éducation**, à partir du moment où l'on peut argumenter pour le défendre”.*

Le rectorat, pour sa part, rappelle que, *“concernant les textes étudiés en classe de 3<sup>e</sup>, ceux-ci relèvent du choix pédagogique des professeurs dans le cadre des programmes d'enseignement, et ne reflètent nullement leur opinion. Les professeurs soumis à l'obligation de neutralité dans leur enseignement, s'appuient sur des textes afin de susciter la réflexion des élèves et de contribuer au développement de leur raisonnement critique, avec l'expertise et l'accompagnement de l'inspection pédagogique.”*

*“L'équipe de direction et les professeurs du collège sont par ailleurs pleinement impliqués au service de la transmission des valeurs de la République, ainsi que dans la promotion de l'engagement et de l'exemplarité des forces de l'ordre, au service de tous les citoyens”, conclut encore le rectorat de Nantes.*

## États-Unis et France : mêmes attaques, mêmes combats

La remise en cause de la liberté pédagogique de la professeure par Parents Vigilants s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la commémoration de l'assassinat du professeur d'histoire-géographie Samuel Paty, à Conflans-Sainte-Honorine, parce qu'il avait montré des caricatures de Mahomet en cours.

*“Ce genre de dénonciation sur les réseaux sociaux peut mener à l'irréparable”, rappelle à ce titre Clémence*

Bourbon, qui recommande plutôt une médiation entre les parents d'élèves et le corps enseignant, en cas d'interrogations.

Les dénonciations orchestrées par Parents Vigilants évoquent bien entendu les attaques répétées et systématiques du camp conservateur, aux États-Unis, contre la liberté pédagogique et la liberté de lire. Depuis plusieurs années, des groupuscules réactionnaires – dont Moms for Liberty, sorte de modèle pour Parents Vigilants – se mobilisent pour obtenir le retrait d'ouvrages des bibliothèques scolaires ou publiques.

À l'instar de *Lettre à Adama*, les titres visés par ces actions militantes portent généralement sur le racisme systémique, l'antisémitisme, le sexism, les relations ou les droits LGBTQIA+. Autant de sujets que l'extrême droite américaine souhaite exclure des programmes scolaires ou des établissements de lecture publique. Des responsables politiques républicains, Donald Trump en tête, apportent leur soutien à ces purges, en les légalisant.

Au-delà de ces modes d'action partagés d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, Clémence Bourbon y voit *“la réalité d'une internationale fasciste, de Orban à Milei, en passant par Trump et Poutine, dans laquelle des réseaux d'entraide mettent des compétences au service des victoires électorales de l'extrême droite”*.

*“L'école est la première des attaques de l'extrême droite pour préparer ses victoires. Cette action de Parents Vigilants peut instiller un certain doute dans les choix futurs des collègues, avec la mise en place d'une forme d'autocensure”, ajoute-t-elle. “Il faut poursuivre le combat contre l'extrême droite tous les jours”.*

**Antoine Oury □**

## Nicolas Perrot

Notre camarade Jean-Pierre Tusseau travaille depuis longtemps sur l'histoire de la colonisation française au Canada et plus particulièrement sur Nicolas Perrot, avec toujours cette volonté de s'adresser au jeune public. Il propose une version abrégée du *Mémoire* de Nicolas Perrot modernisée et adaptée aux jeunes lecteurs et lectrices. Formé par les jésuites, Nicolas Perrot s'embarque pour le Canada en 1660, pour aider à évangéliser les populations amérindiennes. Une fois sur place, il apprend leur langue, s'intéresse à leurs croyances, est séduit par leur mode de vie proche de la nature. Il refuse d'entrer dans les ordres et devient coureur des bois. Engagé comme interprète par les autorités françaises, il joue un rôle de premier plan dans les négociations pour établir la paix entre les différentes tribus et entre Français et Amérindiens. Tout au long de sa vie au Canada, il prend des notes, rédige des commentaires et mémoires adressés aux autorités françaises. C'est seulement après sa mort que ses écrits sont retrouvés, et c'est au cours du XIX<sup>e</sup> siècle qu'on en comprend l'importance. La première publication posthume est réalisée en 1864. La première partie du *Mémoire* de Nicolas Perrot porte sur sa découverte de la vie quotidienne et des croyances des Amérindien·nes. La seconde concerne les rivalités et guerres entre tribus, l'incapacité des autorités françaises à maîtriser la situation et les négociations de paix. Le dernier texte est un appel à la paix entre toutes les nations.



**R. J. □**

◆ *Mémoire sur les mœurs, coutumes et religion des sauvages de l'Amérique septentrionale*, Nicolas Perrot, abrégé et adapté par Jean-Pierre Tusseau, L'Harmattan, Paris, avril 2025, 122 p., 13 €.  
À commander à l'EDMP, 8 impasse Crozatier, Paris 12, edmp-librairie@emancipation.fr